



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"MIZOU LE PETIT CHAT NOIR" PAR
L'ASSOCIATION LES OREILLES EN EVENTAIL
DANS LA SALLE DES ACADEMICIENS LE
SAMEDI 2 AVRIL 2022 A 9H30 ET 10H30**

**DÉCISION N° DM-22-081
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la Semaine petite enfance 2022,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association Les Oreilles en Eventail représentée par Monsieur Ghislain Vincent, en sa qualité de président, dont le siège social est situé Mas du Boschet Neuf – 30300 BEAUCAIRE, le samedi 2 avril 2022 à 9h30 et 10h30 dans la salle des Académiciens située à Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Les Oreilles en Eventail représentée par Monsieur Ghislain Vincent, en sa qualité de président, dont le siège social est situé Mas du Boschet Neuf – 30300 BEAUCAIRE, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Mizou le petit chat noir », le samedi 2 avril 2022 à 9h30 et 10h30 dans la salle des Académiciens située à Cœur de Ville, dont le coût est fixé à mille six cents euros (1600,00 € T.T.C.) les deux représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220308-lmc1H9333H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022
Date de Publication : 08/03/2022